

## L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE FAUVILLERS



### Recrute un ouvrier qualifié (h/f) D2

#### contractuel, à temps plein, à durée indéterminée

##### a) Profil de la fonction :

L'ouvrier est chargé, sous la direction du Chef du service des travaux, des tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal affecté aux travaux de fossoyages, d'entretien général des cimetières et des espaces verts, entre autres :

- Assurer les travaux de fossoyage et d'entretien général du cimetière en collaboration avec les services administratifs.
- Dans le respect des personnes endeuillées, exécuter le creusement et le comblement des fosses ; manipulation des cercueils et d'ossements dans le cadre d'inhumations et d'exhumations de corps, dispersion des cendres.
- Effectuer l'ouverture et la fermeture des caveaux.
- Manipuler des charges et effectuer des déplacements.
- Veiller au bon état des sépultures et à l'entretien du cimetière.
- Faire respecter le règlement du cimetière.
- Faire preuve de conscience professionnelle en acceptant et en respectant les règles institutionnelles, en gardant le souci du respect de sa mission de service public telle qu'elle est définie dans la loi, démontrant par là son professionnalisme.
- Veiller à mettre à jour ses connaissances techniques et à actualiser ses informations.
- Intégrer, dans la pratique professionnelle, les notes de service, instructions données et les formations suivies.
- Accepter de travailler le samedi s'il y a un enterrement.
- Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures communales extérieures.
- Effectuer des travaux d'entretien d'espaces publics (tontes, tailles, débroussaillage, ramassage des bois et feuilles, arrosage...).
- Veiller à la propreté du travail et nettoyer le chantier à l'issue du travail.
- Effectuer des semis et des plantations.
- Effectuer les différentes opérations de soin aux cultures (arrosage, effeuillage, taille...).
- Effectuer des travaux forestiers.
- Assurer l'approvisionnement du poste de travail en matériels et matériaux.

- Nettoyer et ranger le matériel, les équipements et les véhicules mis à disposition.
- Avertir son supérieur hiérarchique de toute anomalie dès que constaté.
- Lire les notices d'utilisation des engins et de l'outillage qui lui sont confiés afin de les utiliser en toute sécurité conformément aux instructions du conseiller en prévention sécurité.
- Assurer la maintenance de premier niveau des outils et du matériel.
- Faire preuve de polyvalence en acceptant d'effectuer des travaux simples non liés à sa qualification et, en cas de besoin, toutes tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal en voirie et/ou dans les bâtiments communaux.

#### Aptitudes liées à la fonction :

- Avoir de l'empathie et du respect envers les familles et les amis des défunts lors des inhumations ; être à leur écoute et avoir une bonne maîtrise de soi.
- Avoir une bonne présentation et de la tenue lors des cérémonies funèbres.
- Etre en mesure d'exécuter un travail physique lourd et précis, à l'extérieur, dans toutes les conditions atmosphériques (pluie, gel, chaleur, ...).
- Appliquer les règles de sécurité afin de veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle d'autrui.
- Respecter les règles en matière d'hygiène et de respect de l'environnement.
- Respecter les horaires et pouvoir les adapter en fonction des besoins et des priorités du service.
- Savoir s'adapter et gérer les imprévus de manière autonome.
- Capacité à travailler seul ou en équipe.
- Etre capable de collaborer avec ses collègues et de contribuer au maintien d'un environnement agréable.
- Etre respectueux envers la population, ses collègues et sa hiérarchie.
- Rendre compte à son supérieur hiérarchique.
- Faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie).
- Faire preuve de précision, de conscience professionnelle, de prudence et de sang-froid.
- Faire preuve de responsabilité et de respect envers le matériel communal (véhicules, outils...).
- Savoir lire un plan de chantier.

#### b) Conditions générales :

- Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être citoyen de l'Union européenne ou non. Dans ce dernier cas, être en possession d'un permis de travail.
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir des droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à

exercer.

- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer : minimum niveau secondaire inférieur pour l'échelle D2.
- Réussir un examen de recrutement comprenant une épreuve pratique et une épreuve orale consistant en un entretien avec le (la) candidat(e) qui doit permettre de vérifier les connaissances professionnelles fondamentales pour l'exercice des missions envisagées, la conscience professionnelle ainsi que la motivation. Le profil technique de l'emploi ne justifie pas une épreuve écrite générale portant sur des savoirs administratifs ou généraux. Le candidat réussit l'examen s'il obtient au moins 50% des points à chacune des deux épreuves et 60% au total.

c) Conditions particulières :

- Etre en possession du permis B avant l'entrée en fonction (BE, C et CE sont des atouts).
- Une qualification, une formation et/ou une expérience dans le domaine lié à la fonction est un atout.
- Etre titulaire d'un passeport APE au moment de l'entrée en fonction est un plus.

Les candidatures doivent être adressées à Madame Géraldine GIOT, Directrice générale, Place communale n° 312 à 6637 FAUVILLERS par pli recommandé, déposé à la poste pour le vendredi 11 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi, ou être déposées dans les bureaux de l'Administration communale contre accusé de réception.

Elles doivent être accompagnées des documents suivants :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitæ
- un extrait du casier judiciaire
- une copie du diplôme